

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2884

3 décembre 2008

SOMMAIRE

4BQ for Business Quality, S.à r.l.	138412	euroscript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung	138418
4BQ for Business Quality, S.à r.l.	138412	Fairfax Small Cap S.A.	138400
Advanced Medical Devices S.A.	138406	GAEN Lux S.à r.l.	138386
Aircraft Solutions Lux II S.à r.l.	138420	GeCIE S.A.	138429
Amalthea S.A.	138432	Hines Holdings Luxembourg 2 S.à r.l. ...	138395
Ansbacher Group Holdings Limited	138418	Ifiducia S.à r.l.	138397
Arondana	138407	Ifiducia S.à r.l.	138407
Atys S.A.	138430	I.V.Engineering Luxembourg S.A.	138430
Baia S.à r.l.	138400	LBREP II Sierra Blanca S.à r.l.	138419
Belux Bois S.A.	138412	Lex Life & Pension S.A.	138409
B Investments S. à r.l.	138395	LJMF Investments S.A.	138430
Bronipar S.A.	138395	L.M.G. Miet- und Handelsgesellschaft A.G.	138431
By Internet S.A.	138420	Mainproperty S.A.	138430
Carlo Tassara Assets Management S.A.	138409	NPG Holding S.à r.l.	138406
Claudia Property Holding S.à r.l.	138396	Ocean Beach Investment S.A.	138412
Clavius Holding S.A.	138408	Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l.	138413
Column Investments S.à r.l.	138396	Prophouse Luxembourg Sàrl	138431
Concept Beauté S.A.	138431	Resafin S.A.	138402
Concept Line S.A.	138431	Sky Investments S. à r.l.	138398
Crissois S.A.	138428	Sofirata S.A.	138386
CV Luxco S.à r.l.	138399	Stonearch S.A.	138402
Dakofin S.A.	138399	Tam Investments S.A.	138429
D.B. Zwirn NIB Holdings (Lux) S.à r.l. ..	138413	The Taplow Group S.A.	138429
Digital Realty (Redhill) S.à r.l.	138420	Wader A.G.	138409
Digital Realty (Welwyn)	138419	Weisgerber & Cie	138418
Duster Investments S.à r.l.	138397	William II Finance S.à.r.l.	138432
Dynamic Decisions SICAV - SIF	138406	Xenon Investments S. à r.l.	138398
Echo Investments S.A.	138432	Z Investments S. à r.l.	138398
Efitem S.A.	138407		
Esplanada Holdings S.A.	138400		

Sofirata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 58.689.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 3 novembre 2008

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège de la société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour SOFIRATA S.A

Signature

Référence de publication: 2008146950/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW04988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

GAEN Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 142.989.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gruss Arbitrage Master Fund (Enhanced) Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Regatta Office Park, West Bay Road, PO Box 31106 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 179050,

here represented by Tom Storck, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Such powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GAEN Lux S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (€12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office.

The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. Provided that there shall always be a majority of directors who are resident in Luxembourg (the Class A Managers) the shareholders may decide to appoint one or several non-Luxembourg resident managers (the Class B Managers).

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, and least four times per year, at the place indicated in the convening notice which shall always be in Luxembourg

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a

meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) Any manager unable to attend a meeting of the Board may grant a power of attorney to a Class A Manager in order to be represented at such meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if: (i) a majority of its members is present or represented and (ii) a majority of Class A Managers is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (ii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company shall be bound towards third parties by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

(iii) In any case, the Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the shareholder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) A General Meeting of the Shareholders can be called by notice in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place in Luxembourg and at such time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by consent of shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital. This majority can never oblige a shareholder to increase his/her/its participation in the Company.

(viii) Any change in the nationality or residence of the Company requires the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the end of the relevant financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company shall be supervised by one or more réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The General Meeting shall determine how the balance of the annual net profits of the Company is disposed of after the Board, after taking into account the financial condition of the Company, has recommended how much of the balance of the annual net profits should be disposed of. The General Meeting may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) if interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened by the payment of interim dividends, taking into account the net assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders agree to refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders representing three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and discharge the liabilities of the Company.

16.2. The surplus assets shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications shall be made or the right to receive any notice shall be waived and Shareholders Circular Resolutions are made and evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney shall be granted by any of the means described above.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements in order to be regarded as the equivalent to handwritten signatures. Signatures of Shareholders Circular Resolutions may be affixed on

one original or on several counterparts of the same document, all of which when taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

Gruss Arbitrage Master Fund (Enhanced) Ltd, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without par value and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (€12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (€12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The reasonable expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand and two hundred euros (EUR 1.200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Patrice Gallasin, lawyer, born at Villers-Semeuse, France on December 9, 1970, with professional residence at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, as a Class A manager; and

- Céline Pignon, lawyer, born at Metz, France on March 27, 1977, with professional residence at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, as a Class A manager;

- Paul Boulton, Director, born at Bromley, United Kingdom on November 23, 1968, with professional residence at Gruss Asset Management LLP, 103 Mount Street, London W1K 2TJ, as a Class B manager.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue de Glacis, L-1628 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Follows the French version:

L'an deux mil huit, le douze novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Gruss Arbitrage Master Fund (Enhanced) Ltd, une société régie par les lois des îles Caïmans, dont le siège social se situe à Citco Fund Services (îles Caïmans) Limited, Regatta Office Park, West Bay Road, PO Box 31106 SMB, Grand Cayman, îles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce des îles Caïmans sous le numéro 179050, ici représentée par Tom Storck, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet- durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "GAEN Lux S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou peuvent être imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€12,500), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants peuvent être révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3 A condition qu'il y ait toujours une majorité de gérants étant résidents au Luxembourg, (les Gérants de Classe A), les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants non-résidents du Luxembourg (les Gérants de Classe B).

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants, et au moins quatre fois par an, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera toujours au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation ne sera requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Chaque gérant qui ne pourra pas participer à la réunion, peut donner une procuration à un autre gérant de Classe A, afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si: (i) la majorité de ses membres sont présents ou représentés et (ii) la majorité des Gérants de Classe A sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (ii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, la société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Une assemblée générale des associés peut être convoquée par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au Luxembourg au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Cette majorité ne peut jamais obliger un associé à augmenter son engagement dans la Société.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes seront approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation peut cesser d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'Assemblée Générale peut décider de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels après que le Conseil, ayant pris en considération la situation financière de la Société, ait recommandé quel montant du solde des bénéfices nets annuels devrait être distribué. L'Assemblée Générale peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribués à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (nombre) détenant les trois-quarts du capital social. Les associés peuvent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, seront faites, et les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations seront données par tout moyen mentionné ci-dessus.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Associés, peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Gruss Arbitrage Master Fund (Enhanced) Ltd, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (€12,500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (€12,500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-)

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée.

- Patrice Gallasin, avocat, né à Villers-Semeuse, France le 9 décembre 9, 1970, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, comme Gérant de Classe A; et

- Céline Pignon, avocat, née à Metz, France le 27 mars March 27, 1977, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, comme Gérant de Classe A;

- Paul Boulton, Directeur, né à Bromley le 23 novembre 1968, avec adresse professionnelle à Gruss Asset Management LLP, 103 Mount Street, Londres W1K 2TJ, comme Gérant de Classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue de Glacis, L-1628, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. Storck et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 novembre 2008, LAC/2008/45936. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008146758/5770/490.

(080173374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Hines Holdings Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.935.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008146952/7832/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06007. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Bronipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 104.904.

Extrait des résolutions prises

lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 30 septembre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BRONIPAR S.A., tenue le 30 septembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
2. L'Assemblée accepte la démission de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.
3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie Thérèse à L-2132 Luxembourg, Administrateur;

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008147038/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

B Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.165.

EXTRAIT

Le Gérant unique a décidé en date du 3 novembre 2008, les modifications suivantes:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- transfert du siège social du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- transfert du siège social du actionnaire ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, 11 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Richard Brekelmans / Anne Coenen

Référence de publication: 2008146955/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Claudia Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.683.

—
EXTRAIT

Le gérant unique a décidé en date du 3 novembre 2008, les modifications suivantes:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- transfert du siège social du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- changement du nom de l'actionnaire en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. à partir du 19 juin 2008 ainsi que le transfert de son siège social de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, 11 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Richard Brekelmans / Anne Coenen

Référence de publication: 2008146957/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Column Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.130.

—
EXTRAIT

Le Gérant unique a décidé en date du 3 novembre 2008, les modifications suivantes:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- transfert du siège social du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- transfert du siège social du actionnaire ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, 11 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Richard Brekelmans / Anne Coenen

Référence de publication: 2008146958/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Duster Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.481.

—
EXTRAIT

Le Gérant unique a décidé en date du 3 novembre 2008, les modifications suivantes:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- transfert du siège social du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- transfert du siège social de l'actionnaire unique ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, 11 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Richard Brekelmans / Anne Coenen

Référence de publication: 2008146960/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Ifiducia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 132.833.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts dûment approuvée par les associés intervenue le 1^{er} septembre 2008, le capital social fixé à 12.400,- EUROS, représenté par 100 parts sociales, de valeur valeur nominale de 124,- EUROS, entièrement souscrites et libérées, se répartit désormais comme suit:

Madame Nathalie GRANDJEAN, Quarante parts sociales	40
Monsieur Michael Ryad OUSSEDIK, Soixante parts sociales	60
Total: Cent parts sociales	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

FIDUCIAIRE DES P.M.E., SOCIETE ANONYME

Signatures

Référence de publication: 2008147051/514/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Sky Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.491.

—
EXTRAIT

Le gérant unique a décidé en date du 3 novembre 2008, les modifications suivantes:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.
- transfert du siège social du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.
- changement du nom de l'actionnaire en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. à partir du 19 juin 2008 ainsi que le transfert de son siège social de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, 11 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Richard Brekelmans / Anne Coenen

Référence de publication: 2008146963/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Xenon Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.844.

—
EXTRAIT

Le gérant unique a décidé en date du 3 novembre 2008, les modifications suivantes:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.
- transfert du siège social du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.
- changement du nom de l'actionnaire en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. à partir du 19 juin 2008 ainsi que le transfert de son siège social de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, 11 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Richard Brekelmans / Anne Coenen

Référence de publication: 2008146964/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Z Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.163.

—
EXTRAIT

Le Gérant unique a décidé en date du 3 novembre 2008, les modifications suivantes:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.
- transfert du siège social du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- transfert du siège social de l'actionnaire ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Richard Brekelmans / Anne Coenen

Référence de publication: 2008146966/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.132.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.309.

— EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 11 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 11 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant Richard Brekelmans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 11 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant Johan Dejans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 11 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant Paul Lamberts de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 11 novembre 2008.

Bert Seerden.

Référence de publication: 2008146974/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06248A. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Dakofin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 21.671.

—
En date du 22 octobre 2008, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Madame Corinne Carraro et de Monsieur Jean Thyssen de leurs mandats d'administrateurs et de la société Chapman Consulting INC de son mandat de commissaire.

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs, Mademoiselle Tanja Weins, employée privée, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 25, route des 3 Cantons et Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1518 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

En outre, l'assemblée décide de nommer comme commissaire Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch.

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dakofin S.A.

Signature

Référence de publication: 2008147042/255/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Fairfax Small Cap S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.896.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour réquisition

Pour publication

Signature

Référence de publication: 2008146978/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Esplanada Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.102.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008146980/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06251. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Baia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4771 Pétange, 1, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 62.556.

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Louis DOS SANTOS BRAGANCA, pensionné, né à Vieira do Minho (Portugal) le 22 septembre 1964, demeurant à L-4771 Pétange, 1, rue du Parc,

détenteur de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales.

2.- Madame Maria DOS SANTOS BRAGANCA, infirmière psychiatrique, née à Vieira do Minho (Portugal) le 27 novembre 1959, demeurant à L-4760 Pétange, 74, route de Luxembourg,

détentrice d'une (1) part sociale.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "BAIA S. à r.l." (numéro d'identité 1997 24 14 045), avec siège social à L-4750 Pétange, 19, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 62.556, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 251 du 17 avril 1998, ont prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

138401

Première résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner désormais la teneur suivante :

" **Art. 4. alinéa 1^{er}** . La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec petite restauration."

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000.-) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (€ 12.394,68.-) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399.-) pour un euro (€ 1.-).

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinq euros et trente-deux cents (€ 105,32.-) pour le porter de son montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (€ 12.394,68.-) à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), sans émission de parts sociales nouvelles.

Les associés décident de souscrire la prédite augmentation de capital au prorata de leur participation actuelle dans le capital social et de la libérer par un paiement en espèces, de sorte que le montant de cent cinq euros et trente-deux cents (€ 105,32.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Les associés décident de fixer désormais la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes à vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Cinquième résolution

Afin de tenir compte des trois résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune."

Sixième résolution

Les associés décident de fixer désormais l'adresse de la société à L-4771 Pétange, 1, rue du Parc.

Septième résolution

Les associés décident d'accepter les démissions de Madame Maria DOS SANTOS BRAGANCA de son mandat de gérante, de Monsieur Louis DOS SANTOS BRAGANCA de son mandat de gérant technique et de Monsieur Victor DOS SANTOS BRAGANCA de son mandat de gérant administratif et de leur donner décharge de leurs fonctions.

Huitième résolution

Les associés décident de nommer :

- a) Madame Maria DOS SANTOS BRAGANCA, préqualifiée, en qualité de gérante technique de la société, pour une durée indéterminée.
- b) Monsieur Louis DOS SANTOS BRAGANCA, préqualifié, en qualité de gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. DOS SANTOS BRAGANCA, M. DOS SANTOS BRAGANCA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3362. - Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 novembre 2008.

A. WEBER.

Référence de publication: 2008147494/236/74.

(080174014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Stonearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.860.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour publication

Signature

Référence de publication: 2008146981/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Resafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 51, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 143.091.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur René Moris, conseil fiscal, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert.

Lequel comparant, a déclaré vouloir constituer une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "RESAFIN S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, le développement, la réalisation, de même que la location, la vente ou la gestion de tout type d'immeubles et tous services ou opérations y relatifs.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder des hypothèques, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions resteront toutefois nominatives jusqu'à libération complète du capital social.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur.

Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établissent le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, ils soumettent ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription et Libération

Le comparant préqualifié, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
Monsieur René Moris, préqualifié, actions	310
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été libérées à concurrence de trente et un mille euros (31.000,- €), par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ à mille quatre cents euros (1.400,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) La société fonctionnera au moyen d'un administrateur unique.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Darren ROHDE, employé privé, né le 25 septembre 1968 à Sittingbourne (Royaume-Uni) demeurant à L-4650 Niederkorn, 56, rue Prinzenberg.

L'administrateur unique engage valablement la société par sa seule signature.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme Fiscalité Immobilière S.A., avec siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 119.162.

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

5) Le siège social est fixé à L-1529 Luxembourg, 51, rue Raoul Follereau.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration ou l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: René Moris, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2008, LAC/2008/47238. - Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2008148662/9107/200.

(080175589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

NPG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 137.191.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 53574 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008146987/211/11.

(080173313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Advanced Medical Devices S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 27.557.

En date du 10 novembre 2008, l'assemblée générale a décidé de nommer comme administrateur, Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, en remplacement de Madame Corinne Carraro démissionnaire.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Advanced Medical Devices S.A.

Signature

Référence de publication: 2008147040/255/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05440. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Dynamic Decisions SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 138.830.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 30 octobre 2008

En date du 30 octobre 2008, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Alberto Micalizzi, né le 8 septembre 1968 à Terni, Italie, ayant comme adresse professionnelle, Ives Street 28, SW3 2ND Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 30 octobre 2008 ce pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

- de nommer Monsieur Nicos Christofides, né le 28 septembre 1942 à Limassol, Chypre, ayant comme adresse professionnelle, Exhibition Road, SW7 2AZ, Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 30 octobre 2008 ce pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

DYNAMIC DECISIONS SICAV - SIF

Signature

Référence de publication: 2008147048/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Arondana, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 134.381.

En date du 21 octobre 2008, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Madame Corinne Carraro de son mandat d'administrateur.

A cette même date, l'assemblée a décidé de nommer comme administrateur, Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, demeurant professionnellement à: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arondana

Signature

Référence de publication: 2008147044/255/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05457. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Fiducia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.
R.C.S. Luxembourg B 132.833.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2008

L'assemblée générale a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Alexandra DELAHAYE, demeurant 1, rue de Roeser, L-1898 KOCKELSCHEUER en tant que gérante technique et décide de nommer à sa place pour une durée indéterminée, Madame Nathalie GRANDJEAN, demeurant 1, rue de Roeser, L-1898 KOCKELSCHEUER.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

FIDUCIAIRE DES P.M.E., SOCIETE ANONYME

Signatures

Référence de publication: 2008147053/514/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07446. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080173513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Efitem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 117.544.

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EFITEM S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 63, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117544, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1669 du 4 septembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 (cent) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S. à r.l. avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, A.C. le 19 septembre 2008, Relation: LAC/2008/38029. — Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008147061/211/61.

(080173406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Clavius Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 85.943.

Extrait du procès-verbal

de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 25 juin 2008

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008147064/506/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Lex Life & Pension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 36.790.

—
- Madame Carine Feipel a donné sa démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 11 novembre 2008.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

LEX LIFE & PENSION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008147066/250/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Wader A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 45.240.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008147291/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2008, réf. DSO-CW00161. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

C.T.A.M. S.A., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.494.

—
L'an deux mille huit, le seize septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée "CARLO TASSARA ASSETS MANAGEMENT S.A." en abrégé "C.T.A.M. S.A.", ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 113.494,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C n ° 795 du 20 avril 2006, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C n ° 1543 du 21 juin 2008.

L'assemblée est présidée par M. François WINANDY, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, av. de la Liberté.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick LEBLON, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, av. de la Liberté.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mr. Claude LE MONNIER, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Paris, avenue Matignon, 15, F-75008.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par ces derniers ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la totalité des 10.000 (dix mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de fixer le capital autorisé de la société à EUR 100.000.000,00 (cent millions d'Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille Euros)

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Décision d'augmenter le nombre des membres du Conseil d'Administration et de modifier la composition du Conseil d'Administration.

4. Nomination d'un représentant permanent auprès de la BGFI BANK.

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'ancien capital autorisé et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 100.000.000,00 (cent millions d'Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille Euros),

pour une nouvelle période de 5 ans prenant fin le 16 septembre 2013, dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu de renonciation des autres actionnaires concernés à leur droit de souscription,

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

L'assemblée des actionnaires décide en outre d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces augmentations de capital, et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 10.000.000,00 (dix millions d'Euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille Euros) chacune.

Le capital social autorisé est fixé à EUR 100.000.000,00 (cent millions d'Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille euros).

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;

- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions et,

- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces, sur le vu de la renonciation des autres actionnaires concernés à leur droit de souscription.

La présente autorisation est valable pour une période se terminant le 16 septembre 2013, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisée et dûment constatée dans la forme requise par la loi le présent article 5 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer 3 administrateurs supplémentaires, de sorte que le nombre d'administrateurs est porté à 7.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Jean-François SAGLIO, administrateur de sociétés, né le 29 juillet 1936 à Toulon (France), demeurant à Paris, 133, boulevard Montparnasse, F-75006.

- Monsieur Claude LE MONNIER, administrateur de sociétés, né le 18 novembre 1961 à Vannes (France), demeurant à Viroflay, 17, rue du 8 mai 1945, F-78220.

- Monsieur Mario COCCHI, administrateur de sociétés, né le 18 juillet 1953 à Niardo (Italie), demeurant à Niardo, 44, Via Nazionale, I-25050.

Leur mandat prendra fin, ensemble avec celui des autres administrateurs actuellement en fonction, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008

Suite aux nominations qui précèdent, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Madame Hélène ZALESKI, Administrateur de sociétés, demeurant 117, avenue Molière, B-1190 Forest.

- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Gianni MANCINI, Consultant, demeurant 117, avenue Molière, B-1190 Forest.

- Monsieur François WINANDY, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Jean-François SAGLIO, administrateur de sociétés, né le 29 juillet 1936 à Toulon (France), demeurant à Paris, 133, boulevard Montparnasse, F-75006.

- Monsieur Claude LE MONNIER, administrateur de sociétés, né le 18 novembre 1961 à Vannes (France), demeurant à Viroflay, 17, rue du 8 mai 1945, F-78220.

- Monsieur Mario COCCHI, administrateur de sociétés, né le 18 juillet 1953 à Niardo (Italie), demeurant à Niardo, 44, Via Nazionale, I-25050.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Claude LE MONNIER, représentant permanent de la société CTAM S.A. au sein du Conseil d'Administration de la société BGFI BANK.

Clôture de l'assemblée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à EUR 2.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. WINANDY, A. LEBLON, Cl. LE MONNIER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 septembre 2008, LAC/2008/38476. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008147075/208/129.

(080172872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Ocean Beach Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.418.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 novembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008147076/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

4BQ for Business Quality, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 102.103.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147210/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06400. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

4BQ for Business Quality, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 102.103.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147211/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06398. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Belux Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8820 Holtz, 9, rue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 104.374.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147212/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06401. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

**Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. D.B. Zwirn NIB Holdings (Lux) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.976.

In the year two thousand and eight, on the fourth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Poplar (Lux) S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B108.572.,

hereby represented by Mr Russell Perchard, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 November 2008.

I. The said proxy signed "ne varietur" shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party is the sole shareholder of D.B. Zwirn NIB Holdings (Lux), S.à r.l. (previously FLYCATCHER, S.à r.l.), a private limited liability company («société à responsabilité limitée») established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B113.976, incorporated by virtue of a deed of M^e Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 18 January 2006, published on 3 May 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 870. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, prenamed, on 24 January 2006, published on 4 May 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 880. The articles of association of the Company have further been amended by a deed of M^e Henri Hellinckx, prenamed, on 26 January 2006, published on 3 June 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1087 (the "Company"),

III. The appearing party, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1) Decision to change the Company's name to Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l.; and subsequently amend Article 4 of the articles of association of the Company;
- 2) Resignation of managers;
- 3) Grant discharge to the resigning managers;
- 4) Creation of two classes of managers: class A Manager and class B Manager and subsequently amend Article 12 of the articles of the association of the Company;
- 5) Appointment of a class A manager and class B managers;
- 6) Cancellation of Article 13 of the articles of the association of the Company; and subsequently re-number Articles 14 to 19;
- 7) Decision to transfer the registered office of the Company to 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- 8) Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name into "Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l." and to subsequently amend article 4 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name of Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l.»

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of the following managers of the Company with immediate effect:

- Mr Tomas Lichy, born in Ostrava, Czech Republic, on November 25, 1972, residing professionally at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Iain Macleod, born in Glasgow, Scotland, residing at 59, Cité Millewee, L-8064 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolves to give full discharge to the former managers for their mandate as managers of the Company until today's date. Such discharge will be confirmed during the meeting of the members having to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2008.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to create two classes of managers: class A manager and class B manager and to subsequently amend article 12 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

«Art. 12. Management

12.1. Appointment and Removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»). In such event, each manager shall be appointed by the shareholders meeting as a class A manager or a class B manager. The manager(s) need not to be shareholders.

The manager(s) may be revoked ad nutum.

12.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.3. Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 12.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the class A managers and class B managers present or represented at such meeting.

Any class A manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another class A manager or a class B manager as his proxy. A class A manager may also appoint another class B manager or a class B manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

Any class B manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another class B manager or a class A manager or as his proxy. A class B manager may also appoint another class B manager or a class A manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.5 - Liability of directors

The managers assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company."

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following persons as class A manager and class B managers with immediate effect and for an unlimited period of time:

class A manager:

- Mr Quinn Morgan, Managing director, born in Germany, on 7 July 1971, with professional address at 745, Fifth Avenue, 16th Floor, New York, New York 10151, United States of America.

class B managers:

- Mr Russell Perchard, private employee, born in St. Helier, Jersey, on 16 January 1978, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Costas Constantinides, private employee, born in Nicosia, Cyprus, on 17 September 1979, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

The sole shareholder resolves to state that the board of managers of the Company is from now on composed of the following members:

- a. Mr. Quinn Morgan, class A manager;
- b. Mr. Russell Perchard, class B manager; and
- c. Mr. Costas Constantinides, class B manager.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to cancel article 13 of the articles of incorporation of the Company and to subsequently renumber articles 14 to 19 which shall forthwith read as articles 13 to article 18.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to change the registered address of the Company to 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand and two hundred euros (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the person appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Poplar (Lux) S.à r.L, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro R.C.S. Luxembourg B108.572.

ici représentée par Monsieur Russell Perchard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 novembre 2008.

I. Ladite procuration signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est la seule associée de D.B. ZWIRN HOLDINGS (LUX), S.à r.l. (anc. FLYCATCHER, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113.976, constituée par un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 870 du 3 mai 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 24 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 880 du 4 mai 2006. Les statuts de la Société ont ensuite été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx,

prénommé, le 26 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1087 du 3 juin 2006 (la «Société»).

III. La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Décision de changer la dénomination de la Société en Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l.; et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
- 2) Démission des gérants;
- 3) Octroi de la pleine décharge aux gérants;
- 4) Création de deux classes de gérants: gérant de classe A et gérant de classe B et modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société;
- 5) Nomination des gérants de classe A et gérants de classe B;
- 6) Décision d'annuler l'article 13 des statuts de la Société; et par conséquent de renuméroter les articles 14 à 19;
- 7) Décision de changer le siège social de la société au 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et
- 8) Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en «Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 4 de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 4. La Société aura la dénomination Poplar NIB Holdings (Lux) S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet immédiat des personnes suivantes:

- M. Tomas Lichy, né à Ostrava, République tchèque, né le 25 novembre 1972, demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Iain Macleod, né à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner pleine décharge aux gérants démissionnaires de la Société pour leurs mandats jusqu'à ce jour. Ladite décharge sera confirmée durant la réunion des associés ayant à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de créer deux classes de gérants: gérants de classe A et gérants de classe B et de modifier en conséquence l'article 12 de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 12. Management

12.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés soit comme un gérant de classe A, soit comme un gérant de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le (s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum par l'assemblée générale des associés.

12.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

12.3 - Représentation et signature autorisée

Sous réserve des dispositions de l'article 12.3 paragraphe 2 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 12.3.

La société pourra être engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

12.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Tout gérant de classe A pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe A ou un gérant de classe B comme son représentant. Un gérant de classe B pourra également désigner un gérant de classe A ou autre gérant de classe B pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Tout gérant de classe B pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe B comme son représentant. Un gérant de classe B pourra également désigner un autre gérant de classe B ou un gérant de classe A pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

12.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée les personnes suivantes comme gérants de classe A et gérants de classe B:

gérant de classe A:

- M. Quinn Morgan, né en Allemagne, le 7 juillet 1971, demeurant 745, Fifth Avenue, 16th Floor, New York, New York 10151, Etats-Unis d'Amérique.

gérants de classe B:

- M. Russell Perchard, employé privé, né à St. Helier, Jersey, le 16 janvier 1978, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Costas Constantinides, employé privé, né à Nicosie, Chypre, le 17 septembre 1979, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'associé unique prend la résolution que le conseil de gérance se composera avec effet immédiat des membres suivants:

- a. M. Quinn Morgan, gérant de classe A;
- b. M. Russell Perchard, gérant de classe B; et
- c. M. Costas Constantinides, gérant de classe B.

Sixième résolution

L'associé unique décide d'annuler l'article 13 de la Société et par conséquent de renuméroter les articles 14 à 19 des statuts de la Société qui deviendront désormais les articles 13 à 18.

Septième résolution

L'associé unique décide transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ils a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Perchard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 10 novembre 2008. LAC/2008/45197. - Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008148054/5770/277.

(080174267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Weisgerber & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2A, Z.I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 23.775.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147216/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06404. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Ansbacher Group Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.073.575,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.888.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 2008.

*Pour ANSBACHER GROUP HOLDINGS LIMITED
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.*

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008147249/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06942. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

euroscript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.127.

Extract from the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of October 1st, 2008

Resignation of Ms Brigitte Hennemann as Managing Director of euroscript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung

The shareholders accept the resignation of Ms Brigitte Hennemann, having her address at 27, rue du Scheid, Rameldange as Managing Director of euroscript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung as of September 30th, 2008.

Appointment of Ms Brigitte Hennemann as proxy of euroscript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung

The shareholders approve the appointment of Ms Brigitte Hennemann, having her address at 27, rue du Scheid, Rameldange as proxy of euroscript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung as of October 1st, 2008.

Auszug des Protokolls der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 1. Oktober 2008

Rücktritt von Frau Brigitte Hennemann als Geschäftsführer der eurosript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Die Gesellschafter akzeptieren den Rücktritt von Frau Brigitte Hennemann, wohnhaft 27, rue du Scheid, Rameldange als Geschäftsführer der eurosript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Wirkung zum 30. September 2008.

Ernennung von Frau Brigitte Hennemann als Prokuristin der eurosript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Die Gesellschafter bestätigen die Ernennung von Frau Brigitte Hennemann, wohnhaft 27, rue du Scheid, Rameldange als Prokuristin der eurosript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Wirkung zum 1. Oktober 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Unterschrift.

Référence de publication: 2008147359/1682/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Digital Realty (Welwyn), Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.239.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour DIGITAL REALTY (REDHILL) S.A R.L.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008147252/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06473. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

LBREP II Sierra Blanca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.068.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2008.

Pour LBREP II Sierra Blanca S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008147259/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07051. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Digital Realty (Redhill) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.912.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Pour DIGITAL REALTY (REDHILL) S.A R.L.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008147253/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06480. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

By Internet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 62.559.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

63-65, rue de Merl, L-3148 LUXEMBOURG

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008147260/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07005. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Aircraft Solutions Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.076.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twentieth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. "AIRCRAFT SOLUTIONS ERJ-145 EU/EP LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla, and having its registered office at in Anguilla, Mitchell House, The Valley,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 November 2008.

2. "GLOBAL PRINCIPAL FINANCE COMPANY, LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State, File No. 4075879 and having its registered office Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808m County of New Castle,

here represented by Mrs Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 18 November 2008.

3. "UNIVERSAL ASSET MANAGEMENT, Inc", a corporation formed and existing under the laws of State of Tennessee, registered with the Tennessee Secretary of State, Control No. 0269069 and having its registered office at 5350 Poplar Ave, Suite 150, Memphis, Tennessee 38119, County of Shelby,

here represented by Mrs Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 13 November 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Aircraft Solutions Lux II S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in aircrafts, airplanes or related assets, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, as well as aircrafts, airplanes and assets relating directly or indirectly to the aviation sector and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand US Dollar (USD 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amend-

ment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscrip- tion price (USD)
AIRCRAFT SOLUTIONS ERJ-145 EU/EP LLC	12,380	12,380.-
GLOBAL PRINCIPAL FINANCE COMPANY, LLC	12,380	12,380.-
UNIVERSAL ASSET MANAGEMENT, Inc	240	240.-
Total	25,000	25,000.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:
 - Julie K. Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402 born in Mankato, MN, on 1st January 1958.
 - Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. "AIRCRAFT SOLUTIONS ERJ-145 EU/EP LLC", une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 novembre 2008

2. "GLOBAL PRINCIPAL FINANCE COMPANY, LLC", une société à responsabilité limitée régie par l'Etat de Delaware, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, sous le numéro 4075879 et ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808m County of New Castle, représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 novembre 2008.

3. "UNIVERSAL ASSET MANAGEMENT, Inc", une société régie par les lois de l'Etat de Tennessee, immatriculée auprès du Tennessee Secretary of State, sous le numéro 0269069 et ayant son siège social au 5350 Poplar Ave, Suite 150, Memphis, Tennessee 38119, County of Shelby, représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 novembre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentée comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Aircraft Solutions Lux II S.à r.l.» (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000.-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée

de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
AIRCRAFT SOLUTIONS ERJ-145 EU/EP LLC	12.380	12.380.-
GLOBAL PRINCIPAL FINANCE COMPANY, LLC	12.380	12.380.-
UNIVERSAL ASSET MANAGEMENT, Inc	240	240.-
Total	25.000	25.000.-

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - Madame Julie K. Braun, manager, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, née à Mankato, MN, le 1^{er} janvier 1958, et
 - Monsieur Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 novembre 2008. Relation : EAC/2008/14340. - Reçu quatre-vingt-dix-neuf Euros quatre-vingt onze Cents (19.982,22.- à 0,5% = 99,91.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 novembre 2008.

Jean Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008148665/239/460.

(080175111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Crissois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 54.742.

Le bilan au 31/03/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008147261/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07001. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

The Taplow Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.567.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
63-65, rue de Merl, L-3148 LUXEMBOURG
EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2008147262/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06998. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

GeCIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 94.344.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
63-65, rue de Merl, L-2140 LUXEMBOURG
EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2008147263/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06995. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Tam Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.069.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
63-65, rue de Merl, L-3148 LUXEMBOURG
EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2008147264/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06993. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Alys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.963.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008147265/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06990. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

I.V.Engineering Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.616.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2008147266/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06988. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Mainproperty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 59.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008147273/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04309. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

LJMF Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.185.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008147268/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06985. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

**Concept Beauté S.A., Société Anonyme,
(anc. Concept Line S.A.).**

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.793.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008147270/642/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06947. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Prophouse Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Luxembourg, 2, rue du Coin.

R.C.S. Luxembourg B 91.827.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
63-65, rue de Merl, L-3148 LUXEMBOURG
EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2008147271/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07009. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

L.M.G. Miet- und Handelsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 47.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J. F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008147292/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2008, réf. DSO-CW00160. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080173098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Amalthea S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 65.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2008.

Pour Amalthea S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. SGG

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008147272/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04302. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

William II Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.678.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2008.

Pour William II Finance S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008147286/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07022. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Echo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.309.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008147298/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03997. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.
